

CONFIDENTIEL DÉFENSE

18875
(5p)
Le 11 avril 1994
18502/N

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 009560 du 09 OCT 2015

FICHE PARTICULIERE

RWANDA

PRECISIONS SUR LA MORT DES PRESIDENTS RWANDAIS ET BURUNDAIS

Sans anticiper sur les conclusions de l'enquête chargée de déterminer les responsabilités de l'attentat qui a coûté la vie aux présidents Habyarimana et Ntaryamira, il est possible d'avancer les éléments suivants.

I - HYPOTHESES

Le Falcon 50 revenant de Dar-es-Salam a été touché par deux roquettes (1), tirées d'une distance d'environ 300 mètres et provenant de la bordure du camp militaire de Kanombe. Il n'y a eu aucun survivant (Cf. Annexe I).

L'hypothèse selon laquelle ces roquettes pourraient avoir été tirées par des éléments armés du Front Patriotique Rwandais (FPR) n'est pas satisfaisante. Pour pouvoir approcher de l'aéroport, il est nécessaire de franchir plusieurs barrages militaires et la zone est strictement interdite aux civils. Par ailleurs, des patrouilles de gendarmes et de soldats de la Mission d'Assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) quadrillent le terrain. Les roquettes semblent donc avoir été tirées par des personnels bien entraînés et se trouvant déjà dans le périmètre de sécurité de l'aéroport.

Il faut aussi exclure de cet attentat les éléments les plus radicaux du réseau Zero (2). D'une part, l'un de ses principaux chefs, le colonel Sagatwa, se trouvait dans l'avion et, d'autre part, le président Habyarimana semblait s'être finalement rangé à l'avis de ses membres, à savoir reprendre le combat contre le FPR.

Il est ainsi possible que l'attentat soit le fait d'une faction de l'armée, proche du parti du Mouvement Démocratique Républicain (MDR) et majoritairement originaire du sud du pays. Le sud du Rwanda, très opposé au président Habyarimana, natif du nord, s'est toujours refusé à reprendre le combat contre le FPR. Or, il semble bien que c'est à cette solution que se trouvait réduit le président, après avoir épuisé toutes les voies possibles pour retarder l'application des accords d'Arusha.

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

CONFIDENTIEL DÉFENSE

18875/2

- (1) L'hypothèse, non vérifiée, d'un ou plusieurs missiles sol-air, est également avancée.
- (2) Connu également sous l'appellation de "premier cercle" ou encore de "clan des Akazu". Le groupe comptait une vingtaine de membres prêts à tout pour conserver le pouvoir. Outre le colonel Sagatwa, mort dans l'attentat, y figurent l'épouse du président Habyarimana, ainsi que son beau-frère, M. Zigiranyrazo.

II - REACTIONS DE LA GARDE PRESIDENTIELLE

Dès l'annonce de l'attentat, mercredi 6 avril 1994, vers 21 heures, "Radio mille collines", organe de radio-diffusion de tendance extrémiste hutu, proche de la Coalition pour la Défense de la République (CDR) (1), a lancé des appels au meurtre.

La nuit du 6 au 7 avril 1994 a été relativement calme, mais, dès l'aube du jeudi 7 avril, la Garde Présidentielle (GP) est passée à l'action. Dans un premier temps, elle s'est emparée de l'aéroport en se battant contre d'autres éléments de l'armée, probablement en rapport avec l'attentat. Les forces de la MINUAR ont été désarmées ou se sont enfuies, perdant deux soldats ghanéens. Des combats se sont ensuite poursuivis dans les casernes entre la GP et les auteurs ou complices présumés de l'attentat.

Dans une deuxième phase, la GP a entrepris une série d'enlèvements et d'assassinats programmés (Cf. Annexe II), dans le but de permettre aux radicaux, originaires du nord, de conserver leur position dominante. L'épuration systématique, entreprise par la GP, poursuivait un but de vengeance contre les tenants de la démocratie qui avaient soumis à rude épreuve la domination, autrefois sans partage, de la Présidence. Elle consistait également à empêcher toute succession constitutionnelle susceptible de maintenir au pouvoir le gouvernement de transition de Mme Uwilingiyimana.

Par ailleurs, guidés par des activistes de la CDR, munis de listes préétablies, les militaires de la GP ont entrepris de massacrer tous les Tutsi, ainsi que les Hutu originaires du sud ou soutenant les partis d'opposition. Le plus souvent, ces liquidations n'épargnent ni les femmes, ni les enfants.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

D8875/3

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 009560 du 09 OCT 2015

.../...

(1) La CDR est une organisation extrémiste hutu, dirigée par MM. Jean Barahinyura et Ferdinand Nahimana. Déjà, en octobre 1993, "Radio mille collines" avait appelé au massacre des populations tutsi pour venger la mort du président Ndadaye.

3

ANNEXE I

LISTE DES VICTIMES SE TROUVANT DANS L'AVION

Outre les trois membres d'équipage français, les victimes sont :

- le président rwandais Juvénal Habyarimana,
- le chef d'état-major des Forces Armées Rwandaises (FAR), le colonel Déo Nsabimana,
- le colonel Sagatwa, beau-frère du président Habyarimana et l'un des principaux chefs des escadrons de la mort du réseau Zero,
- le major Thaddée Bagaragaza, responsable de la Maison militaire du président,
- le Dr Emmanuel Hakingeneye, médecin personnel du président,
- le président du Burundi, Cyprien Ntaryamira.

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

CONFIDENTIEL DÉFENSE

CONFIDENTIEL DÉFENSE

D8875/4
Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 009560 du 09 OCT 2015

- le ministre burundais du Plan, Bernard Ciza, un Hutu radical du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU),
- le ministre burundais de la Communication, Cyriaque Simbizi, un Tutsi modéré.

.../...

4

ANNEXE II

PRINCIPALES VICTIMES DES ASSASSINATS PERPETRES PAR LA GP

- le Premier ministre, Mme Agathe Uwilingiyimana,
- le ministre de l'Agriculture, M. Nzamurambaho, nouveau président du Parti Social Démocrate (PSD),
- M. Landoald Ndasingwa, ministre du Travail. Son épouse canadienne et leurs deux enfants ont également été abattus.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

08875/5

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 009560 du 09 OCT 2015

- *l'activiste des droits de l'homme, Monique Mujawamaliya. Elle avait joué un rôle essentiel dans la recherche et l'établissement du rapport du mois de décembre 1992 sur les violations des droits de l'homme qui dénonçait les exactions du réseau Zero,*
- *le président de la Cour suprême, M. Kavaruganda,*
- *quinze ecclésiastiques du centre Christos et leur cuisinier, visés en raison de leur soutien notoire aux droits de l'homme,*
- *M. Shamukiga, commerçant, consul du Luxembourg, connu pour ses opinions démocratiques et pour l'aide financière qu'il apportait aux ligues rwandaises des droits de l'homme.*

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

CONFIDENTIEL DÉFENSE